

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : F 111/100 (FLUIDO 100)
Nom de la substance : Siloxane de polydiméthyle
No.-CAS : 63148-62-9

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Utilisation industrielle
Construction de moules et de modèles
Matière première pour les agents d'entretien des textiles
Modificateurs surface

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur

CHT Germany GmbH
Bismarckstraße 102
72072 Tübingen
Allemagne
Tel.: +49 7071 154 0
info@cht.com

CHT Switzerland AG
Kriessernstrasse 20
9462 Montlingen
Suisse
Tel.: +41 71 763 88 11
info.switzerland@cht.com

CHT France S.A.R.L.
590 Boulevard Albert Camus
B.P. 90201
69657 Villefranche-sur-Saône Cedex
France
Tel.: +33 469 37 00 60
info.france@cht.com

Importateur : -
-
-
-
-

Service responsable : CHT Germany GmbH
CHT Switzerland AG
Sécurité du Produit
sds.germany@cht.com
sds.switzerland@cht.com

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1 703 527 3887 CHEMTREC (International, 24 heures)
+33 9 75 18 14 07 CHEMTREC (France, 24 heures)

Centres Anti-poison (France, 24 heures)
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Siloxane de polydiméthyle

No.-CAS : 63148-62-9

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau éliminer avec un drap ou du papier.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Sable
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone
Dioxyde de silicium

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz ou les vapeurs.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Respecter les prescriptions officielles locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Éviter la formation d'aérosols.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Toujours recueillir dans les récipients correspondant au récipient d'origine. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver les emballages dans un lieu bien aéré Stocker au frais et à sec. Stocker à l'abri de températures au-dessus de + 50 °C.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de précautions spéciales requises.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances solides avec des valeurs limites à l'origine d'une préparation liquide ne provoquent pas de pollution chimique (exposition) sur le lieu de travail, car elles ne se présentent pas sous forme respirables. Une exposition peut avoir lieu sous distribution type aérosols ou après séchage du liquide, dans ce cas il est éventuellement constaté un retour à une forme solide fine. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes (EN 166)

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,35 mm
Indice de protection : Classe 6

Matériel : caoutchouc butyle
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,5 mm
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les temps de pénétration obtenus conformément à EN 374 Partie III ne sont pas mesurés dans des conditions d'opération normales. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
29.09.2023

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).
Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné A/P (EN 141)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : incolore, clair

Odeur : inodore

Point/intervalle de fusion : env. -55 °C

Point/intervalle d'ébullition : > 315 °C

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Non applicable

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Non applicable

Point d'éclair : > 150 °C
Méthode: DIN EN ISO 2719

Température d'auto-inflammabilité : 395 °C
Méthode: DIN EN 14522

Température de décomposition : > 250 °C

pH : env. 7

Viscosité
Viscosité, dynamique : 95 - 105 mPa.s (25 °C)
Méthode: DIN 53019

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : insoluble

Solubilité dans d'autres solvants : Solvant: toluène soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)
Densité : env. 0,96 gcm³ (25 °C)
Méthode: DIN 51757
Densité de vapeur relative : Non applicable
Caractéristiques de la particule
Répartition de la taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Non applicable
Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion
Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable
Taux d'évaporation : Non applicable
Conductivité : non déterminé
Indice de réfraction : 1,402 - 1,404

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non applicable

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg
Remarques: valeur de littérature
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2 008 mg/kg
Remarques: valeur de littérature

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau
Remarques : valeur de littérature

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : valeur de littérature

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

- Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Remarques : valeur de littérature

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

- Génotoxicité in vitro : Type de Test: test in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
Remarques: valeur de littérature
- Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Remarques: valeur de littérature
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Skeletonema costatum (algue marine)): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Remarques: valeur de littérature
- Toxicité pour les microorganismes : Remarques: D'après nos expériences faites jusqu'à présent, le produit ne cause pas d'effets négatifs dans les stations d'épuration quand il est appliqué conformément aux prescriptions.

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.
Remarques: Le coefficient de partage de D4 entre le PDMS et l'eau a été déterminé comme $\log K_{PDMS-eau} = 7,09$. Il s'ensuit que le PDMS contenant jusqu'à 3 % w/w D4 générera une concentration limite thermodynamique de 2,4 µg D4/L dans la phase aqueuse. La CSEO 21j critique pour la daphnie de 7,9 µg D4/L ne sera pas atteinte. Le produit n'est donc pas classé pour la toxicité aquatique chronique.
(CES - Silicones Europe)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Élimination physico-chimique : Remarques: Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.
Le produit peut être éliminé de l'eau par des procédés abiotiques, par exemple adsorption sur boues activées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

- Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 29.09.2023

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Etant donné que les substances de ce produit ne contiennent pas d'halogènes liés de façon organique, le produit n'augmente pas la valeur AOX des eaux résiduaires.

Information écologique supplémentaire : Conformément à nos connaissances actuelles, le produit ne contient ni de métaux lourds ni l'autres composés de la directive 2000/60 CEE.
Etant donné que le produit est insoluble dans l'eau, il n'est pas possible de déterminer de manière analytique les données écologiques telles que p.ex. la biodégradabilité, les valeurs DCO et DBO5.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Respecter les prescriptions officielles locales.

Emballages contaminés : Respecter les prescriptions officielles locales.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0 Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
29.09.2023

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir chapitre 6 - 8

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations:

Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non demandé

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version 1.0
Date de révision: 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
29.09.2023

cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Sur la base des informations contenues dans la fiche de données de sécurité et des conditions de travail, les employés doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre du produit. Les règles nationales de formation des employés à la manipulation de substances dangereuses doivent être respectées.

Autres informations : La classification des propriétés physico-chimiques dangereuses et des dangers pour la santé et l'environnement a été établie à partir d'une combinaison de méthodes de calcul, et si disponibles, des données d'essai.

Le coefficient de partage de D4 entre le PDMS et l'eau a été déterminé comme $\log K_{PDMS-eau} = 7,09$. Il s'ensuit que le PDMS contenant jusqu'à 3 % w/w D4 générera une concentration limite thermodynamique de 2,4 µg D4/L dans la phase aqueuse. La CSEO 21j critique pour la daphnie de 7,9 µg D4/L ne sera pas atteinte. Le produit n'est donc pas classé pour la toxicité aquatique chronique.
(CES - Silicones Europe)

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations fournies par nos fournisseurs, ainsi que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont été utilisées pour la préparation de cette fiche de données de sécurité.

F 111/100 (FLUIDO 100)

Version Date de révision:
1.0 29.09.2023

Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée:
29.09.2023

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR